



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 janvier 2026, à 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Rapport succinct du Conseil communal au Conseil général concernant le budget 2026 et le plan des investissements
11. Interpellations et questions
12. Communications du Conseil communal
13. Divers

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 40 conseillers généraux :

BERGQVIST Johan (scrutateur), **BONDALLAZ Stéphane**, **BOULE Bernard**, **BRÜSCHWEILER Ivan**, **DONNER Philippe** (président), **DUBOIS Ludovic** (scrutateur) **DUBOIS Pierre Alain**, **EGLI Philippe**, **ERNST Jean-René**, **ETTER Daniel**, **FINGER Evan**, **FINGER Kelly**, **GASBI Chedlia**, **GODET Louis**, **GUILLAUME-GENTIL-HENRI Marianne**, **HIRTER Jennifer**, **JUNOD Magali**, **KISANGA STACCHETTI Makiala**, **KÜNZI Jean-François**, **LUTHY Marcial**, **MILHAUD DUVERNAY Liza** (secrétaire), **PLATZ Sarah**, **ROBLIN Amélie**, **SCHWAB Fabian**, **SPACIO Gemma**, **STEINER Christian** (secrétaire adjoint), **STEINER Olivier**, **STREIT Naomi**, **VERMOT Michel**, **WILLENER Walter**, **WINZ Kilian**, **ZBINDEN Raphaël**, **RIEDI Jean-Marc** (suppléant), **BENA Daniel** (suppléant), **CHEN Chien-yu** (suppléante), **DRAGANOVIC CEHIC Alma** (suppléante), **VUILLAUME SANGLARD Véronique** (suppléante), **JEANRENAUD Yann** (suppléant), **COLIN Mélanie** (suppléante), **VINCENT Patrick** (suppléant)

9 excusés (sans les suppléants) : **BOLEA Sonia**, **BURGAT François**, **BUSCHINI Gianni**, **DUCOMMUN Tiana**, **PESSINA Jean-Marc**, **PROSERPI Mirko**, **SCHERLER Laureline**, **SCHEURER Etienne**, **SUNIER Yann**

Membres du Conseil communal présents : **PLATZ ERARD Solange** (présidente), **MAIER Corinne** (vice-présidente), **KUROWIAK Roxane** (secrétaire) et **DUPASQUIER Philippe** (secrétaire-adjoint), **AUBERT Natacha** (membre)

Le nombre de membres présents (y compris président) : 40

Le nombre d'excusés : 9

La majorité absolue est de : 21

Majorité des 2/3 est de : 27

Communication du président

M. Philippe DONNER, (président). Je souhaite la cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes pour cette séance extraordinaire du Conseil Général de Milvignes, première séance de l'année 2026.

C'est l'occasion encore de vous dire à tous et à toutes de bons vœux pour cette nouvelle année, en espérant que ce millésime soit plein de succès, de joie et de satisfaction.

Cette journée est d'autant plus extraordinaire puisqu'aujourd'hui c'est l'anniversaire de Madame Solange Platz-Erard. Que l'on félicite, on ne dit pas son âge.

La secrétaire va procéder à l'habituel appel, il y a passablement de gens qui sont excusés et les viennes-ensuite ont l'occasion de pratiquer ce que l'on appelle le « remplacement ». Donc bienvenue aux suppléants puisque l'occasion est faite aussi pour ça.

M. Philippe DONNER (président) demande si une modification de l'ordre du jour est demandée.

L'ordre du jour est adopté sous sa forme actuelle.

M. Philippe DONNER (président) je profite de parler de la correspondance qui n'était pas mentionnée dans l'ordre du jour, mais vous donner connaissance d'un courrier qui m'a été adressé par M. Clovis Fahrni qui cesse son activité, il a eu une opération de la cataracte qui était programmée à la fin de l'année passée, elle a été reportée par rapport à la séance budgétaire et cette fois, il a dû passer au bistouri donc il était excusé pour cette séance. Il a souhaité que je vous transmette le message suivant :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, C'est avec une certaine émotion que je vous adresse ce message à l'heure de clore un parcours professionnel entamé il y a bientôt trois décennies.

Entrée en fonction le 1^{er} mars 1998 comme administrateur communal, adjoint, responsable des finances puis comme administrateur communal à Colombier. J'ai eu l'honneur de servir cette collectivité à 100 % avec engagement et fidélité. Puis, à partir du 1^{er} janvier 2013, suite à la fusion des communes, j'ai choisi de poursuivre ma mission comme administrateur des finances de Milvignes.

Ces années ont été jalonnées de projets exigeants et structurants. J'ai eu le privilège de piloter la fusion financière des trois anciennes communes et la création du service financier de Milvignes. Il a également fallu bâtir le nouveau règlement communal sur les finances, implémenter le plan comptable, harmoniser MCH2, introduire un système de contrôle interne, revaloriser notre patrimoine communal et analyser l'évolution de notre endettement. Autant de chantiers que nous avons menés avec rigueur et conviction.

En parallèle, j'ai pu représenter notre commune au sein du groupe MCH2, des chefs des finances des grandes communes, ainsi que de contribuer aux réflexions de l'organe technique cantonal chargé du suivi des normes et de la législation financière. Ces engagements externes m'ont permis d'enrichir ma pratique et de porter la voix de notre commune dans les débats de fond.

L'année 2020 a été une épreuve pour nous tous dans le contexte de la crise sanitaire, j'ai veillé, avec les moyens disponibles, à ce que les aides, qu'elles soient destinées aux entreprises locales, à la population, aux sociétés ou aux bénéficiaires de l'aide sociale, aide soit versée de manière rapide et coordonnée et équitable. Cette période a mis à l'épreuve notre capacité d'adaptation, notre sens de l'action publique et notre solidarité.

Au fil du temps, j'ai toujours eu à cœur de remplir proactivement ma fonction avec pragmatisme, autonomie et constance, dans le respect des attentes de mes collègues, des Conseillers communaux qui se sont succédé et surtout de nos administrés. Les relations humaines fondées sur la confiance, l'ouverture et le respect ont été un pilier essentiel de mon engagement.

À l'aube de ma retraite, que je prends à la fin de ce mois de janvier 2026. Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux avec qui j'ai eu le bonheur de collaborer, dans les bons comme dans les moments plus complexes. Je pars avec le sentiment du devoir accompli, une profonde reconnaissance pour ce que cette fonction m'a permis de vivre, d'apprendre et de partager.

Et puisque chaque fin ouvre la voie à un nouveau cap, je me réjouis de hisser bientôt les voiles vers d'autres horizons. Peut-être me croiserez-vous un jeudi soir sur le lac dans la baie d'Auvernier, lors d'une régate ou tout simplement en croisière, le vent en poupe et l'esprit libre.

Merci de m'avoir accompagnée dans ce long et beau voyage au service de la chose publique.

Signé : Clovis Fahrni »

2. Rapport succinct du Conseil communal au Conseil général concernant le budget 2026 et le plan des investissements

M. Philippe DONNER, (président) donne la parole au Conseil communal.

M. Philippe DUPASQUIER, Conseiller communal. Je voulais commencer ces quelques mots par excuser l'absence de Clovis, mais je vois qu'il l'a fait lui-même et qu'il a pris congé.

Je relève simplement quelques qualificatifs qu'il a mentionnés lui-même, mais qui ont été pour moi frappants et de tout leur poids dans la collaboration qu'on a pu avoir.

Conscientieux, proactif, Clovis avait généralement un coup d'avance, des fois même deux, ce qui était presque inquiétant, mais appréciable.

Précis, patient, vulgarisateur aussi, essayant de ne pas perdre ses interlocuteurs dans des explications trop techniques, il est toujours prêt à répondre à des questions. Plutôt discret, mais intervenant quand c'était nécessaire. Et puis il faut quand même relever, malicieux sans en avoir l'air.

Clovis part, le service des finances n'est pas du tout orphelin, Monsieur Anouar Bolle-Picard est entré en fonction le 5 janvier dernier. M. Bolle-Picard vient de l'économie privée, il a travaillé dans le secteur des services à Neuchâtel et récemment à Morges, il habite Auvernier.

Clovis et lui sont en pleine transmission de connaissances, une période de tuilage, de façon à ce que M. Bolle-Picard puisse bénéficier d'un maximum d'informations avant le départ à la retraite de Clovis. C'est une période intense, Clovis et Anouar consacrent l'essentiel du temps sur ce mois de janvier.

La Commission financière a déjà eu l'occasion de rencontrer M. Bolle-Picard et vous aurez l'occasion dans les prochains temps de faire mieux connaissance.

Ceci étant dit, je vous propose de passer au point 2 de l'ordre du jour à proprement parler. J'aimerais vous donner quelques mots d'introduction pour ce budget version 2.

Le Conseil communal s'est réuni le lundi 22 décembre pour analyser la situation et opérer les ajustements qui permettent de présenter ce soir un budget moins déficitaire et surtout qui respectent le frein à l'endettement et le degré d'autofinancement requis.

Le chef des finances et votre serviteur ont ensuite travaillé pendant les vacances pour la mise à jour du cahier version 2 et la rédaction du rapport succinct accompagnant cette nouvelle version, pour vous expliquer les principales modifications et faciliter l'appréhension rapide et une bonne compréhension de cette version revue du budget 2026.

Dans cette perspective, ma collègue Roxane Kurowiak a synthétisé le plan des investissements sur 2 pages, permettant ainsi dans le rapport succinct une lecture par projet et non plus par domaine, vous passez du domaine des eaux, aux voies de communication énergie pour calculer le total d'un projet. Cette vue d'ensemble vous permet de mieux comprendre et suivre les projets sur le plan financier dans le temps.

Le Conseil communal se tient bien entendu à disposition pour répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir. Il est convaincu du travail accompli ces derniers mois pour répondre aux attentes exprimées en décembre, et il vous invite à accepter le budget 26 qui vous est présenté ce soir.

M. Philippe DONNER, (président) donne la parole aux Commissions.

M. Kilian WINZ, pour la Commission financière. Suite aux difficultés importantes rencontrées lors de la dernière séance, la Commission financière a pris connaissance avec attention et je dirai même avec une satisfaction certaine, de la nouvelle version du budget 2026 qui nous est soumise aujourd'hui.

Elle traduit la reconnaissance des efforts réels et tangibles consentis par le Conseil communal entre la dinde et la bûche, ou presque. La Commission salue en particulier différents éléments. Un ajustement des revenus pour parvenir à des scénarios réalistes et pas excessivement prudents. Arrêter avec l'idée de préférer de bonnes surprises à des prévisions tangibles. Une baisse du montant alloué aux investissements par rapport à la version 1 du budget. Préférer le nombre d'investissements à leur qualité.

Autrement dit, il s'agit de faire le nécessaire sans essayer d'intégrer le « Nice to have » systématiquement. Abandonner l'idée d'une coupe de 2 % sur toutes les charges, mais travailler sur des éléments ciblés, intégrer le respect du frein à l'endettement dans la nouvelle version.

Cela étant dit, si le budget 2026 a été ces derniers mois source de tensions, de crispation et parfois même d'incompréhension. Ce n'est pas un hasard. Ces tensions sont notamment révélatrices de lacunes dans nos processus de préparation ou de communication. Soyons clairs sur le plan strictement juridique, tout est conforme au droit. L'amélioration de nos processus n'est donc pas un luxe, mais une nécessité et doit nous permettre de garantir collectivement, de renforcer la confiance entre les organes et d'éviter à l'avenir que des situations similaires ne prennent des proportions que l'on peut qualifier sans exagération, de gabegie totale.

Ainsi, la Commission financière est d'avis que les amendements d'importance majeure doivent être communiqués plus en amont des séances budgétaires.

Dans ce contexte, il est important de rappeler que la nouvelle version du budget 2026 a été préavisée favorablement par une large majorité des membres présents de la Commission financière.

6 avis favorables pour 2 avis contraires. Ce résultat illustre le fait que, malgré des sensibilités différentes, un consensus a pu être trouvé autour de cette nouvelle version retravaillée. Plus encore, la Commission a fait preuve d'une unanimité claire et sans ambiguïté sur un point fondamental pour cette dernière, le respect du frein à l'endettement. Aux yeux de la Commission financière, ce principe n'est pas une contrainte idéologique, mais un garde-fou indispensable pour préserver la capacité d'action de notre collectivité et éviter de faire peser sur les générations futures le poids d'une dette insupportable.

Enfin, et c'est sans doute l'élément le plus important, les défis qui se profilent devant nous sont considérables. Les marges de manœuvre financières resteront limitées. Les attentes de la population élevée et les contraintes externes nombreuses. Dans ce contexte, il ne sera plus possible d'avancer par à-coups. Il nous faudra impérativement évoluer dans un esprit de collaboration renforcée, de construction, de compromis et d'ouverture réciproque. C'est à ce prix et à ce prix seulement que nous pourrons continuer à faire évoluer notre Commune, à investir là où c'est nécessaire et à répondre aux besoins de la population, tout en respectant le cadre financier exigeant, mais incontournable qui nous est imposé. La Commission financière, pour sa part, restera pleinement engagée dans son rôle de vigilance, de dialogue et de responsabilité.

Je terminerai en soulignant le professionnalisme de l'ensemble des membres de la Commission financière. Si quelques téléphones, toujours presque entre la dinde et la bûche, ont permis de mieux comprendre certains éléments et d'apaiser les tensions sous-jacentes, l'ensemble a su se mobiliser rapidement dans un esprit constructif et déterminé pour permettre à la Commune de se doter d'un budget.

M. Philippe DONNER, (président) donne la parole aux groupes.

M. Olivier STEINER, pour le groupe PLR. Le groupe PLR soutient la nouvelle version du budget présentée par le Conseil communal, saluant le travail accompli par ce dernier, ainsi que par le responsable du dicastère des finances comme par le responsable du service des finances.

La nouvelle présentation des investissements, mettant en évidence les reports, est particulièrement appréciée pour sa clarté et sa lisibilité. Toutefois, si cette version respecte désormais le frein à l'endettement, ainsi que notre Groupe l'avait demandé en décembre

passé, elle ne résout pas les problèmes structurels sous-jacents. Le résultat opérationnel reste fortement négatif, à moins CHF 2'000'000.- et l'amortissement des investissements passés pèse lourdement sur les finances, une tendance qui s'aggravera dans les années à venir. Par ailleurs, l'endettement continue de croître, sans que ce budget apporte de réelles améliorations notamment en raison du report à 2026 d'une partie des travaux liés aux Mûriers.

Malgré les éléments évoqués ci-dessus et dans un esprit de responsabilité et également de collaboration, le groupe PLR accepte cette nouvelle mouture du budget, sans amendement, tout en insistant sur la nécessité d'adopter des mesures concrètes à terme pour rééquilibrer les comptes.

Le groupe attend avec impatience la stratégie financière actuellement en discussion au sein de la Commission financière, considérée comme essentielle pour guider l'établissement des prochains budgets communaux et assurer la viabilité financière de la commune à long terme.

M. Evan FINGER, pour le groupe UDC. Notre groupe sera partagé entre une acceptation de ce budget à une écrasante majorité de refus.

Pour la partie du groupe qui acceptera ce budget, il s'agira d'une acceptation de nécessité et de consensus, pas d'une acceptation pleine et entière de la politique et de ce budget. Cette acceptation ne vaut pas approbation de la trajectoire financière proposée, mais reconnaissance du fait qu'un compromis a été trouvé après une première discussion biaisée sur ce budget.

Il faut le dire clairement, sans le report du budget initial, rien n'aurait changé. Ce n'est qu'à la suite des critiques convergentes de plusieurs groupes et du rejet de la première version du budget que le Conseil communal a revu sa copie. Les adaptations présentées aujourd'hui ne sont pas le fruit d'une anticipation, mais bien une correction imposée par le débat politique.

Notre groupe reconnaît que des efforts ont finalement été consentis et en remercie sincèrement le Conseil communal, en particulier sur le volume des investissements. C'est précisément ce que nous demandons depuis le début de la législature, mais pendant des années, le Conseil communal nous a répondu que ces réductions étaient impossibles. Le budget corrigé démontre aujourd'hui que ces affirmations étaient fausses. Le même constat s'impose en matière de revenus fiscaux. Depuis notre entrée au Conseil général, nous avons répété que les recettes fiscales étaient structurellement sous-estimées. Le Conseil communal s'est retranché derrière des analyses externes pour justifier son excès de prudence.

Or, la réalité des encaissements et les rattrapages des années précédentes ont démontré que ces estimations ne correspondaient pas à la réalité. La correction opérée aujourd'hui confirme que notre analyse était juste. Nous sommes satisfaits de cet ajustement même s'il intervient trop tardivement.

Pour l'autre partie du groupe qui refusera ce budget. Ce budget demeure toutefois trop négatif pour être accepté. Malgré les corrections apportées, il continue à présenter un déficit, à s'appuyer sur un prélèvement des réserves et à maintenir un niveau de dépenses et d'endettement jugé excessif. La trajectoire financière qu'il dessine reste fragile et fait peser un risque réel sur les exercices futurs de la commune. Un point cristallise particulièrement ces inquiétudes. Lors de la première version du budget, le Conseil communal était arrivé avec un amendement de dernière minute annonçant CHF 230'000.- de baisse de charges. Un mois plus tard, dans cette nouvelle version, ces baisses se limitent à environ CHF 50'000.-. Plus de CHF 150'000.- de réduction ont tout simplement disparu. Où sont-elles passées ? Le Conseil communal ne pouvait-il pas maintenir l'effort présenté initialement ou sa volonté de réduire les charges pour atténuer autre temps au point de renoncer à des mesures pourtant jugées possibles il y a encore quelques semaines.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que notre groupe sera partagé lors du vote. Partagé entre une acceptation de ce compromis arraché et une grande majorité de refus, motivé par la conviction que ce budget, même corrigé, ne constitue pas encore de changement de cap structurel malgré que la situation financière de Milvignes l'exige.

M. Pierre-Alain DUBOIS pour le groupe Les Verts/PL. Le groupe est conscient qu'il nous faut rapidement un budget pour que la Commune puisse remplir ses fonctions et initier les travaux indispensables.

La nouvelle version du budget proposée par le Conseil communal remplit ces exigences et respecte le frein à l'endettement.

Le groupe proposera un amendement pour permettre de mieux compléter les aménagements de surface de la rue du Château.

Que cet amendement soit accepté ou non, la majorité du groupe acceptera le budget.

M. Kilian WINZ pour le groupe socialiste. Le groupe socialiste souhaite rappeler un point fondamental au moment de se positionner sur ce budget. Le sous-investissement nous guette et il est dangereux. Dangereux pour nos infrastructures, dangereux pour la qualité des prestations offertes à la population et dangereux à terme pour nos finances elles-mêmes.

Nous en constatons déjà aujourd'hui les dégâts, conséquence directe de certains choix ou renoncements opérés par le passé. Nous savons toutes et tous et sur ce point, un large consensus existe. Plus les dépenses sont repoussées, plus elles coûtent cher. L'exemple est malheureusement bien connu, certaines communes ont fait le choix de repousser la construction de leurs infrastructures parascolaires, par exemple. Résultat plus-value de plusieurs centaines de milliers de francs, simplement pour cause conjoncturelle. Ce n'est pas de la prudence financière, c'est un renchérissement assumé et ce sont in fine les collectivités, donc la population, qui en paient le prix.

Le groupe socialiste tient également à souligner la nécessité de maintenir et de renforcer certaines infrastructures essentielles à la vie sociale, culturelle et démocratique de notre Commune. Le théâtre, la bibliothèque et plus largement les équipements culturels et éducatifs ne sont pas des luxes. Ils sont des piliers du vivre ensemble, de l'accès à la culture.

Une question se pose dès lors avec plus de force. À quoi bon se satisfaire d'une dette limitée si dans le même temps, nous ne sommes plus capables d'offrir des prestations et infrastructures de qualité à notre population ? La rigueur budgétaire ne peut pas devenir une fin en soi au risque de vider l'action politique de son sens.

Cela nous mène à un enjeu crucial pour les mois à venir, la cohérence de notre planification financière. Un budget ne peut pas être pensé isolément, année par année, sans vision à moyen terme ni à long terme. À ce titre, le groupe socialiste sera particulièrement attentif aux choix qui seront faits dans les prochains mois. Des compromis devront être trouvés et nous le disons clairement c'est en responsabilité que le groupe socialiste se positionnera.

Pour nous, investissements, prestations de qualité et situation financière saine ne sont pas antagonistes. Au contraire, ils peuvent et doivent aller de pair. Il ne s'agit pas d'opposer dogmatisme des principes, mais de prendre des décisions politiques assumées. La politique repose sur la capacité de décider ensemble. La véritable folie consisterait à s'enfermer dans des situations de blocage, sans proposition de solution, simplement par dogmatisme. Le compromis ne doit pas être vu comme une faiblesse, mais comme un acte de maturité politique.

Le parti socialiste sera assis autour de la table, prêt à discuter, à construire et à trouver des solutions concrètes dans l'intérêt général. Refuser le dialogue, c'est refuser d'assumer ses responsabilités. Le compromis, lui, sera le fondement de notre action.

Enfin, permettez-moi de conclure sur un rappel essentiel : Nous n'héritons pas simplement de situations, nous posons les bases de celles et ceux qui siégeront à nos places dans les décennies à venir. Chaque décision que nous prenons aujourd'hui ou chacune que nous repoussons, façonne la Commune de demain. C'est avec cette responsabilité intergénérationnelle en tête que le groupe socialiste aborde ce budget et les exercices suivants sans oublier que si les budgets importent, les comptes pèseront encore bien davantage dans les exercices à venir et les discussions.

Enfin, le groupe socialiste souhaite ouvrir un débat que nous jugeons nécessaire et responsable. La dérogation au frein à l'endettement ne doit pas être un gros mot ni un sujet tabou. Cet instrument est un garde-fou essentiel, mais il n'a jamais été conçu comme un carcan empêchant toute réflexion stratégique. Refuser, par principe d'en parler, ce serait renoncer à un outil démocratique prévu précisément pour faire face à des situations particulières ou à des investissements structurants. Nous devons pouvoir en discuter sereinement, sans posture idéologique ni procès d'intention. Et nous le disons clairement, nous devons en parler et nous devons en reparler. Parce que gouverner, c'est s'engager en politique, c'est aussi avoir le courage d'ouvrir les débats qui dérangent lorsque l'intérêt général et l'avenir de notre collectivité l'exigent. C'est aussi parfois emprunter de nouveaux sentiers que nous sommes toujours refusés à emprunter jusqu'à présent. Le parti socialiste acceptera à une très large majorité le budget aujourd'hui proposé, non pas pour l'anniversaire de notre chère présidente du Conseil communal, mais parce que notre Commune a besoin d'un budget.

M. Louis GODET, à titre personnel. Commençons par les bonnes nouvelles. Au vu des discussions de ce soir, Milvignes aura enfin son budget. Un élément indispensable au bon fonctionnement du ménage communal.

Une autre bonne nouvelle se profile aussi à l'horizon, 19 mois après le début de la législature, après moult demandes et des débats souvent tendus, la Commission des finances débattrà mardi, lors de sa prochaine séance, du cadre financier de la législature. Le Conseil communal a enfin sorti un premier projet et je l'en remercie.

La validation du cadre financier nécessitera cependant des débats extensifs et probablement plusieurs séances supplémentaires pour la Commission des finances, beaucoup d'éléments entrant en ligne de compte. L'augmentation prochaine, prévue et inévitable du coefficient fiscal communal y figure en bonne place, avec un objectif d'entrée ambitieux en vigueur au 1^{er} janvier 2027. Ce calendrier est certes un peu trop ambitieux et trop serré, aussi, je ne peux que regretter qu'il ait fallu 19 mois pour enfin aborder cette thématique, car une communication efficace sur ce sujet nécessite du temps et la mise en place d'une stratégie encore non définie aujourd'hui.

Le retard pris par notre Commune, une année assez précisément, repoussera d'autant l'assainissement futur de sa situation financière. Il ne faut pas oublier qu'un référendum sera inévitable et qu'il faudra composer avec celui-ci.

C'est pourquoi je reste encore fâché avec le chef du dicastère des finances qui a trop tardé pour agir. Ce soir, je voterai non au budget 2026. Ce vote n'étant pas dirigé contre le budget en soi, mais contre la passivité du Conseil communal à réagir face à l'urgence de la dégradation des finances.

Pour terminer, j'ai toujours et encore de sérieux doutes quant à l'aptitude de Philippe DuPasquier.

Christian STEINER. Motion d'ordre Dans le règlement, il est clairement marqué qu'on ne montre pas du doigt quelqu'un.

M. Louis GODET, à titre personnel. Non. Je termine mon dernier paragraphe et je reprends depuis le début.

Pour terminer, j'ai toujours et encore de sérieux doutes quant à l'aptitude de Philippe DuPasquier à mener avec succès le navire financier communal jusqu'à la fin de la législature avec d'une part, une incapacité avérée à prendre des décisions ou des initiatives, et d'autre part, une réduction de son taux d'activité de 50 %. Cela ne s'annonce hélas pas sous les meilleurs auspices.

Mme Gemma SPACIO pour le groupe PLR. Je tiens à vous informer que le groupe PLR soutient fermement son Conseiller communal en charge des finances, Monsieur Philippe DuPasquier. Dans une période de transition au sein des finances communales, avec l'arrivée du nouveau responsable et une réflexion stratégique en cours sur l'avenir financier de Milvignes, la stabilité institutionnelle est indispensable.

Exiger le départ précipité d'un membre de l'exécutif le plus ancien et le plus expérimenté en matière financière mettrait en péril la continuité du travail engagé ainsi que la bonne gestion des affaires communales. Il convient de rappeler qu'un arrêt de travail partiel est en cours et que le Conseil communal a décidé de faire un point de situation au mois de juin de cette année. Anticiper ce calendrier quelques semaines seulement après son adoption apparaît pour le moins inopportun. Dans ce contexte une démission immédiate ou une démission tout court peuvent être non seulement d'un manque de mesure, mais dans une méconnaissance du fonctionnement collégial de notre exécutif.

Le respect des processus décisionnels impose que l'on se tienne aux échéances arrêtées par le Conseil communal. Nos autorités ont besoin de temps, de cohérence et de notre soutien pour avancer. Pas de pressions intempestives ni injonctions individuelles qui court-circuitent les procédures et les décisions qui ont été prises.

Nous tenons à réaffirmer avec force l'importance de préserver la stabilité dans notre Commune en cette période charnière.

Mme Magali JUNOD pour le groupe UDC. En examinant votre budget annuel, il me semble plus crucial de garder à l'esprit que chaque franc dépensé provient des impôts versés par les habitants de notre commune. À ce titre, les finances doivent être traitées avec le plus grand respect. Historiquement, notre Commune a pris des décisions à long terme qui ne sont plus viables aujourd'hui, il est donc nécessaire d'adapter notre gestion financière à cette nouvelle réalité.

Cela implique de faire preuve de diligence, de rigueur et de retenue afin de pérenniser nos finances sur le long terme et de réduire la dette. Cette démarche passe par une gestion transparente, des économies réfléchies ainsi que par une attention particulière portée aux pratiques et au fonctionnement interne.

En somme, c'est par la compétence, le sens des responsabilités et une vision à long terme que nous pourrions assurer un avenir financier solide et durable pour notre Commune. Je remercie l'ensemble des personnes impliquées pour le travail accompli et pour l'attention qui sera portée à ces événements.

M. Walter WILLENER, pour le groupe UDC et à titre personnel. Pour le groupe, j'aimerais aussi dire que nous ne partageons absolument pas les propos tenus par notre collègue Louis Godet vis-à-vis d'une personne du Conseil communal. Cela ne se fait pas. Et là il y a peut-être un certain nombre de choses à dire. Vous avez vous aussi envie de le dire, mais il ne s'agit pas d'attaquer une personne en particulier. Et j'ai l'impression qu'un éminent Président des États-Unis qui se promène à Davos commence à influencer dans cet hémicycle, notamment notre collègue Louis Godet.

À titre personnel, maintenant, je fais partie de ceux qui refuseront le budget proposé pour une raison principale sur laquelle je reviendrai.

Le rapporteur a assez bien résumé la position du groupe et en particulier de ceux et celles qui s'opposent à ce budget. Si je prends les trois volets sur les recettes, chapeau, Commune heureuse qui trouve CHF 1'000'000.- en un mois, c'est assez original. C'est bien, on se félicite.

Mais je pense qu'il y a encore, à mon avis, une marge de manœuvre de l'ordre de CHF 200'000.- et je ne vais pas déposer d'amendement là-dessus, mais il y a encore de la marge.

En ce qui concerne les investissements, la diminution va dans le bon sens, mais nous estimons que le Conseil communal peut faire mieux encore au niveau de la gestion des investissements.

J'aimerais citer deux exemples : C'est le récent crédit qu'on a voté plus tôt de CHF 60'000.-. Pas de problème pour investir les CHF 100'000.- liés aux problèmes d'électricité, mais le remplacement des bancs et des arbres, cette fois, ne peut être différé. Donc ça serait CHF 60'000.- de moins, mais également une dépense qui est prévue pour 2026, qui m'a fait grimper les murs, c'est le montant qui est prévu pour la finition de la piste cyclable, CHF 540'000.- déjà, on n'a jamais dû voter un crédit d'une telle importance et je pense que l'un et l'autre peuvent attendre une année pour passer sur la future autoroute. Ça, c'est pour le volet investissements.

Mais la grosse déception vient du volet dépenses. CHF 43'000.- net d'économies, ce n'est pas vrai puisque vous balancez CHF 40'000.- prévus dans le compte de fonctionnement sur le secteur des honoraires des personnes qui s'occupent de la mise à jour du plan d'aménagement local pour les balancer sur le crédit d'investissement. Donc c'est le bon exemple, quelque part, c'est CHF 40'000.- c'est comme l'économie, ça passe simplement dans les investissements alors que c'est vrai que ça coûte un peu moins cher d'amortir sur 20 ou 25 ans, ces CHF 40'000.-. donc il reste plus que CHF 3'000.-.

Mais j'aimerais quand même dire une chose, ce qui m'énerve prodigieusement, c'est de voir que l'on a prévu, entre les investissements et le futur linéaire, CHF 80'000.- en 2026 pour la poursuite du PAL. Nous avons posé une question et je crois qu'il y a aussi le groupe PLR avait posé une question récemment sur l'évolution de ce PAL. Le Conseil communal a parfaitement répandu, en particulier, que la première version avait reçu environ 50 pages de remarques et commentaires de la part de l'État.

On a mandaté un bureau spécialisé et c'est normal vu la complexité de ce type de dossier. Ces soi-disant spécialistes d'aménagement du territoire doivent pouvoir fournir un projet de PAL, je dirais, prêt à l'emploi qui a été discuté avec l'État. Ces spécialistes sont censés connaître toutes les finesses de la réglementation cantonale, pas simple, ça c'est vrai, mais elle est censée la connaître, et je ne comprends pas pourquoi on continue à payer ces gens-là pour la suite puisqu'ils n'ont pas fait leur travail, on ne les paie plus. Ils doivent rendre un travail prêt à l'emploi, prêt à passer premièrement la barrière des ressources communales et deuxièmement, bien sûr, la barrière du Conseil général. Qui commande, paie. Et je trouve que là, il s'agit vraiment de se montrer plus dur, intransigeant, d'avoir des contrats avec ces bureaux spécialisés et fixes, où vous avez un boulot, vous avez un mandat et vous rendez votre travail, prêts à l'emploi et on vous donne un montant fixe.

Parce que ces bureaux et j'étais assez bien placé sur le plan professionnel puisque j'ai eu aussi affaire à des bureaux spécialisés, notamment dans le domaine de la formation. À chaque fois, on essayait de nous rouler en présentant des projets qui nécessitaient des travaux supplémentaires. Et ça, c'est quelque chose qu'on ne peut plus admettre.

L'autre élément, c'est les CHF 230'000.- qui ont disparu, le rapporteur l'a dit. Ces CHF 230'000.- qui étaient proposés par le Conseil communal, j'ai hésité à déposer l'amendement sur CHF 230'000.- mais je ne l'ai pas fait. C'est 0,5 % du chiffre d'affaires de la commune. Nous tournons sur un budget de CHF 48'000'000.- de recettes, un peu plus de dépenses, CHF 48'230'000.-, c'est moins de 0,5 % du budget. Il ne faut pas oublier que le Conseil communal par ses 5 représentants, n'est pas capable de trouver 0,5 % d'économies dans les postes qui relèvent de ses compétences et c'est la raison principale pourquoi je refuserais ce budget tant

qu'il n'y a pas un signe tangible qui est donné. On nous dit, le 18 décembre CHF 230'000.- et aujourd'hui il reste CHF 3'000.-.

M. Jean-René ERNST, à titre personnel. La crise financière que nous traversons n'est pas seulement un signal d'alarme : c'est une invitation à revisiter le fonctionnement de nos institutions et, en particulier, à réaffirmer le rôle essentiel de nos Commissions. Leurs avis consultatifs lorsqu'ils seront pleinement considérés constituent des leviers déterminants pour garantir la solidité et la durabilité de nos finances.

Commençons par la Commission financière. Le Conseil général doit pouvoir s'appuyer sur elle en toute confiance, surtout face à la complexité du modèle comptable MCH2. Car comment évaluer sereinement un taux d'endettement soutenable ou une marge d'autofinancement adéquate sans une expertise solide et écoutée ?

Deux questions se posent alors avec acuité :

Ne devrions-nous pas viser, à l'avenir, une planification budgétaire plus prudente, afin d'éviter ces exercices de coupes tardives et ces improvisations de dernière minute qui fragilisent notre crédibilité et notre action publique ?

La Commission financière est-elle suffisamment entendue, compte tenu de son rôle consultatif, mais stratégique pour la bonne gouvernance de nos finances ?

En ce qui concerne la Commission d'urbanisme et des bâtiments, le Service des bâtiments a exprimé, avec force il y a quelque temps, la nécessité de renforcer ses équipes pour absorber le travail d'une part de rattrapage et répondre à la charge considérable liée au suivi de rénovation de notre patrimoine administratif. Cette demande a été avalisée : les besoins étaient réels, les enjeux importants.

Mais une question essentielle aurait dû se poser lors des coupes budgétaires : lorsque nous réduisons drastiquement les budgets de rénovation et que le rattrapage des dossiers finit par être accompli, que deviennent ces collaborateurs supplémentaires qui ont été engagés ? Comment garantir une cohérence entre les ressources humaines engagées et la vision à long terme de notre politique d'entretien et de rénovation ?

Dans ce contexte, la Commission d'urbanisme souhaite que le suivi des charges d'exploitation des bâtiments devienne maintenant une priorité, convaincue qu'un potentiel d'économie significatif est encore inexploité. Cette vigilance accrue doit s'inscrire à l'avenir dans une démarche structurée.

La Commission s'est d'ores et déjà engagée à accompagner cette orientation, notamment à travers les séances supplémentaires que nous avons déjà programmées en 2026 pour assurer un suivi rigoureux de la rénovation et de l'exploitation du patrimoine administratif.

Et finalement concernant la Commission des travaux publics, des énergies, de l'environnement et de la mobilité (ça fait beaucoup). Cette Commission devrait également jouer un rôle important dans l'élaboration du budget, à condition qu'elle dépasse la fonction de simple chambre d'enregistrement. Son mandat naturel devrait être celui de garante de la durabilité de notre environnement et de la qualité de notre cadre de vie.

Pour cela, elle devrait élargir son champ de vision : intégrer les évolutions géopolitiques, anticiper la pénurie de ressources, et tenir compte des limites planétaires qui s'imposent désormais à toutes nos politiques publiques. Concrètement, elle accompagne le développement de nos réseaux électricité, eau potable, eaux usées, éclairage public, chauffage à distance, voirie, et bien d'autres. Autant d'infrastructures essentielles à notre vie collective.

Or, dans la pratique, ce sont aujourd'hui les gestionnaires de réseau qui pilotent largement les choix technologiques avec une transparence parfois insuffisante sur les besoins réels et sur les coûts des équipements. Cette situation limite la capacité de la Commission à jouer pleinement son rôle stratégique.

En conclusion, nous constatons que le terme « consultatif » utilisé pour qualifier des Commissions stratégiques gagnerait à être clarifié, notamment sur l'étendue réelle de leur champ d'action.

Mme Jennifer HIRTER, à titre personnel. Je conserve l'amendement des Verts qui a été proposé. Est-ce que j'en parle déjà maintenant ou plus tard ?

M. Philippe DONNER (président) propose qu'il soit présenté puis que vous réagissiez à ce moment-là, si vous êtes d'accord.

Mme Jennifer HIRTER, à titre personnel. Certes, je fais une très courte introduction générale. Il a été très bien dit par le groupe socialiste qu'il y a des besoins. On doit pouvoir faire la balance entre la dette, il ne faut pas trop l'augmenter et que des investissements sont nécessaires.

Tout franc qui est dépensé aujourd'hui provient des impôts de nos concitoyens. Il y a des recettes de la commune qui lui sont propres, avec les opérations notamment. Il y a les impôts des personnes morales, mais tout franc qui n'est pas investi est une dette future pour les générations d'après. C'est un exercice qui est compliqué, qui est difficile, mais si on refuse certains investissements ou si on trace systématiquement les investissements qui sont nécessaires. Et pour moi, j'ai un certain nombre de catégories qui me sont prioritaires, mais à mon nom propre donc je ne vais pas les nommer ici. Mais si ces investissements ne sont pas faits, c'est plus tard que la population le paie. On le vit actuellement, aujourd'hui dans certaines situations, et je ne souhaite pas, dans 20 ans, à la génération suivante qu'elle vive cela également.

M. Philippe DONNER, (président) donne la parole au Conseil communal.

M. Philippe DUPASQUIER, Conseiller communal. Oui peut-être répondre à des questions précises, mais pas des questions d'ordre général, mais peut-être répondre à des éléments purement financiers.

C'est avant tout des questions qui ont été soulevées par M. Willener. CHF 200'000.- de revenus en plus. Non, pas forcément, parce que les surprises qu'on a eues en novembre et en décembre, c'est que les montants qu'on a encaissés sont des récupérations des années antérieures. Donc on est forcé d'avoir une certaine prudence dans l'estimation des revenus. La moyenne sur 12 ans est inférieure à 1 % à la croissance des revenus pour Milvignes. Il y a des années, on est à moins 3 % et des années, on a des surprises. On est au-dessus de 2 % de croissance, mais on ne connaît qu'après coup. Donc, avec une croissance qui est dans la planification à 0,5 %, ça nous paraît raisonnable.

Au niveau des dépenses, vous avez soulevé la disparition des CHF 230'000.-. J'aimerais rappeler que ce chiffre et cette démarche ont été abondamment critiqués dans cet hémicycle et que le message était clair. Vous étiez contre des coupes linéaires partout et il fallait trouver des domaines dans lesquels on pouvait agir. Alors, on s'est concentré sur le domaine qui était identifiable et l'attention sera maintenue pour la suite.

Pour le PAL, d'abord, j'aimerais dire que le crédit qui a été voté n'a pas été dépassé. Il y a des communes dans lesquelles il y a de mauvaises surprises et il y a des rallonges qui sont demandées. Ce n'est pas le cas chez nous. Donc, pour l'instant, le projet avance. Et puis ça se fait dans des montants qui sont conformes à la planification. Il n'y a pas de dépassement ou de dérapage, si vous voulez, au niveau des investissements. Il y a eu la mouture une qui a été rendue. Maintenant, on attend la réponse à notre mouture numéro deux, qui devrait arriver de fin février ou en mars, et puis on verra encore le travail qu'il y aura à faire, mais ce travail diminue. Et puis j'aimerais aussi vous rendre attentifs qu'il y a un certain nombre de choses. La révision des PAL est en cours depuis plus de 5 ans. Donc, j'ai des collègues qui disent que ça fait la troisième législature qui est concernée par ce sujet, et c'est lourd. Et puis dans ce

contexte-là, il y a des réglementations, il y a des prescriptions du canton qui ont changé en cours de route. Et je peux vous dire que ça ne nous a pas fait plaisir parce que ça nous a forcés à tout d'un coup passer plus de temps sur un sujet ou à mandater des spécialistes pour pouvoir répondre aux questions fixées par le canton ou par certains services du canton, en particulier.

Au niveau des investissements, j'aimerais rappeler que, à partir des chiffres qui étaient dans le budget de l'année passée, budget 2025, c'est ce qui a servi au Conseil communal de base pour les investissements. Il y a eu une première réduction qui s'est opérée avant d'établir la version 1 du budget. Et puis il y a encore eu une deuxième réduction de ces montants pour la deuxième version. Donc on est attentif aux choses, à ces montants et puis on réduit certains montants, on alloue des priorités, on décale dans le temps. Je pense qu'à travers ces simples changements entre la planification qui était liée au budget 2025, puis ensuite la version un puis ensuite la version deux, je crois que le Conseil communal vous montre qu'il y a une attention particulière qui est accordée à ce sujet. Et puis le temps passe, depuis décembre, on a de bonnes surprises qui se manifestent. On aura probablement des investissements dans certains secteurs qui seront largement inférieurs à ce qui était prévu.

Mais je ne veux pas en parler plus en détail parce que les choses sont toutes fraîches et ce n'est pas prévu d'en apporter en ce moment.

Et puis la piste cyclable, j'aimerais simplement vous dire qu'elle a été votée dans cette salle en 2024, et puis qu'elle est en évolutif maintenant et puis qu'on verra. Si elle est en évolutif, c'est que c'est un signe clair que ce n'est pas la première priorité du Conseil communal.

Mme Philippe DONNER (président) ouvre la discussion de détail sur le budget, soit page par page.

Page 5 : M. Christian STEINER pour le groupe PLR. J'ai rencontré pas mal de questions concernant le personnel parascolaire. Nous l'avons en page 46. Nous avons une ligne concernant le personnel parascolaire. Par contre, nous ne trouvons pas dans le tableau. Donc, si on peut nous présenter le personnel.

Mme Solange PLATZ-ERARD, Conseillère communale. Les chiffres parascolaires et du préscolaire, je ne les mets en général pas parce qu'ils bougent tout le temps, mais la version au jour d'aujourd'hui, cette semaine, elle est la suivante.

Nous avons en parascolaire 48 personnes pour 30,23 EPT. En préscolaire, 25 personnes pour 16,32, plus l'animation jeunesse qui est 2 personnes pour 1,4 ETP.

On engage ce nombre de personnes et ce nombre d'EPT en fonction du nombre d'enfants que nous accueillons pour un certain nombre d'heures. Et ça, c'est régi par la LAE3 qui a changé. Donc à partir du mois d'août, les normes de combien d'adultes pouvaient s'occuper, de combien d'enfants ont changé, ce qui nous a amenés maintenant à ce total-là.

Ce que je peux vous dire, c'est qu'on est extrêmement attentif d'optimiser au maximum le nombre d'adultes et d'enfants. C'est pour le moment très compliqué, dû au fait que, en particulier à Colombier, les enfants sont très étalés puisqu'on a eu le Poisson rouge qui est maintenant à la cure catholique. Il y avait tellement d'enfants en attente qu'on a fait des tables de midi au Poisson rouge. On a le P'tit Croque et le Grand Croque qui sont sur deux étages différents pour des enfants différents, plus aux Mûriers, ce qu'il en reste, c'est-à-dire la salle où les enfants mangent plus la salle de rythmique.

Le fait qu'on ait ces quatre endroits à Colombier fait qu'évidemment, quand une seule personne est malade au niveau des adultes, on doit la remplacer parce qu'au Poisson rouge, elles sont 2. On n'a pas le droit avec la LAE3 d'en laisser qu'une. Dès l'année prochaine, quand on aura tous les enfants sur le même site, on pourra rationaliser ces chiffres parce que quand une personne est malade, on pourra dispatcher le nombre d'enfants entre les gens qui restent

parce qu'ils seront au même endroit. Donc là, clairement, on est à un pic d'EPT au niveau du parascolaire.

Concernant la crèche, c'est très stable, ça ne bouge pas, on est les deux complètement dans la loi. Mais comme c'est qu'un endroit, c'est qu'à un endroit et cela ne va pas changer. Je ne sais pas si ça répond à votre question. Vous voulez plus de détails ?

Page 126 : M. Pierre-Alain DUBOIS pour le groupe les Verts/PVL. Dans cette version du budget, le Conseil communal propose des aménagements de surface à coûts réduits à la rue du Château. Si ces aménagements étaient plus tard remplacés par les pavés prévus initialement, c'est plus de CHF 100'000.- qui seraient dépensés inutilement, CHF 81'000.- pour la pose des solutions de remplacement plus le coût de leur enlèvement ensuite.

Plusieurs voix se sont élevées pour demander que tout ou partie des aménagements de surface prévus initialement soient réalisés en 2026. Parmi les raisons invoquées, il y a que le projet initial a été défini avec les riverains et réaliser autre chose serait leur infliger un camouflet avec en corollaire une perte de confiance dans les Autorités. Une autre raison est que les changements proposés par le Conseil Communal n'ont été soumis ni à la Commission d'urbanisme ni à la Commission technique faute de temps. Il y a encore toute une série de raisons, mais je vous fais grâce de la liste.

Si la réalisation des aménagements à l'est de la voûte est reconnue par beaucoup comme pouvant être repoussée, les avis concernant les autres aménagements à réaliser sont presque aussi nombreux que les personnes que j'ai entendues.

Pour couvrir tous les cas de figure et suivre les règles concernant les amendements, il ne faudrait pas moins de 7 amendements à mettre en concurrence. Ce qui amènerait beaucoup de confusion.

Alors pour simplifier la décision concernant le budget 2026, nous proposons l'amendement suivant : mettre au budget 2026 le montant qui permettrait de réaliser le projet initial, sauf la montée à l'est de la voûte, mais avec la condition que les aménagements à réaliser soient définis par la Commission d'urbanisme et la Commission technique avec le Conseil communal. Ces deux Commissions pourront alors évaluer les avantages, les inconvénients et les coûts de chaque option et retenir la meilleure solution avec le Conseil communal bien évidemment. L'amendement que nous vous proposons ne représente donc que l'enveloppe maximale possible.

Il est à noter que le montant de l'amendement respecte la limite du frein à l'endettement puisque le tableau de la page 14 du budget mentionne qu'il y a un montant de CHF 467'500.- disponible pour les investissements et que cet amendement montre un total de CHF 380'000.- ce qui est inférieur.

En clair, l'amendement consiste à déplacer à la ligne p. 126 « Château – Réfection de surface » : CHF 380'000.- de la colonne en « 2027 » à la colonne « budget 2026 », ce qui donne les montants suivants : Colonne budget 2026 : CHF 1'680'000.- Colonne 2027 : CHF 132'000.-.

Si cet amendement est accepté, l'article 1b) de l'arrêté devra être modifié comme suit : Total des dépenses : CHF 16'032'000.- Investissements nets : CHF 13'924'000.-.

Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale. Je vous invite à regarder les écrans pour que tout le monde comprenne de quoi on parle.

La réfection de surface de la rue du Château a été décomposée en 5 morceaux. La partie turquoise centrale, ce sont les pavés tels qu'ils ont été commandés déjà et tels qu'ils seront posés en 2026. Ensuite, il y a la partie rouge qu'on appellera le carrefour de la Couronne, la

partie bleu foncé et rose qu'on appellera Place de la Fontaine, la partie moutarde, Place du Temple et la partie verte l'est de la voûte.

Plus en détail, le carrefour de la Couronne était initialement dans la demande de crédit prévue entièrement pavée afin d'amener ce plateau où les voitures ne perdaient leur priorité sur les piétons. Une jonction entre la rue du Château et la rue Haute. Le Conseil communal a décidé pour l'année 2026 de ne pas poser les pavés, mais de ne pas non plus remplacer par autre chose. Aujourd'hui, si vous y passez, vous voyez un enrobé provisoire. Il restera comme ça pendant une année et on verra plus tard ce qu'on en fera en 2027. Donc les pavés estimés à CHF 192'000.- TTC, ce montant est reporté à 2027 dans la version 2 du budget.

Pour ce qui est de la Place de La Fontaine. Initialement, elle était également prévue intégralement en pavés, mais au lieu d'être en arc de cercle, elle aurait été rectiligne. Pour montrer la différence entre la partie roulante et la partie loisirs, délasserment.

Le Conseil communal a estimé que c'était du « nice to have » et qu'on pouvait économiser la surface de pavés prévue initialement à CHF 63'000.- en posant de l'enrobé sur la partie rose. Pourquoi de l'enrobé ? Parce qu'il est nécessaire de pouvoir faire passer des camions de livraison à cet endroit-là. La chaille ne le supporterait pas. Donc, si ce n'est pas du pavé, l'enrobé et de la chaille sur la partie bleu foncé où on espère voir les restaurants et cafés alentours, dresser des tables et des chaises, un peu comme cela se passe déjà à Auvernier à la Grand-Rue. Donc ce montant "enrobé plus chaille" est équivalent à (estimé) CHF 15'000.-. Je me suis trompé dans les chiffres. La solution initiale pavée, était de CHF 78'000. Donc, ce faisant, le Conseil communal économise CHF 63'000.- et a considéré que c'était une modification mineure sur l'ensemble des pavés de la zone.

Ensuite, la Place du Temple initialement aussi dans le crédit voté : pavé rectiligne donc le montant des pavés était estimé à CHF 147'000.-. Cette même place en chaille est estimée à CHF 22'000.-. Économie CHF 125'000.-, ces montants ont été retranchés et ne sont pas présents pour 2026.

On passe directement à l'est de la voûte. Cette partie-là, le Conseil communal a estimé qu'elle n'était pas prioritaire. Certes, c'est vrai que quand on monte vers le château, on aimerait voir un petit peu plus de vert et puis un petit peu moins d'autoroute parce que c'est vraiment une autoroute vers le château, mais ce n'est pas la priorité financièrement.

Donc cette partie-là est reportée ultérieurement, sachant qu'il y a un autre projet à venir au croisement Saint-Etienne et route cantonale, parce que ce carrefour est problématique au niveau de la mobilité. Il va être problématique au niveau de la nouvelle gare de tram. Problématique avec l'accès au parking. Donc, dès lors que ce carrefour devra être refait, on pourra à ce moment-là se pencher sur cette partie-là du projet initialement prévu dans le crédit du château.

Ce dont on parle est représenté ici dans un tableur. La ligne rose représente la place de La Fontaine. Le Conseil communal a retenu la version à CHF 15'000.-, ce qui permet une économie de CHF 63'000.-. La ligne orange, c'est la Place du Temple, le Conseil communal a retenu la version à CHF 22'000.-, ce qui permet une économie de CHF 125'000.- pour la partie rouge qui est le carrefour de la Couronne. Le Conseil communal n'a encore rien décidé. Le montant total est donc reporté à 2027.

La partie verte qui allait de la voûte, comme je vous ai dit précédemment, le montant est reporté pour l'instant en 2027, potentiellement en 2028, 2029 ou plus en fonction de quand arrivera la nécessité d'intervenir sur la route cantonale.

Si j'ai bien compris ce qui a été présenté par M. Pierre-Alain Dubois, qui propose une enveloppe qui reprend les CHF 63'000.-, CHF 125'000.- d'économie ainsi que les CHF 178'000.- des pavés du Carrefour de la Couronne.

M. Pierre-Alain DUBOIS pour le groupe les Verts/PVL. CHF 148'000.-

Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale. Non, CHF 178'000.- puisque nous vous proposons de ne rien dépenser en 2026 sur le carrefour de la Couronne. Donc, ce serait bien CHF 178'000.- additionné à CHF 15'000.- et CHF 22'000.-. À CHF 892'000.- pardon j'ai dit du hors taxe, c'était du TTC.

À savoir que le Conseil communal a mis à l'ordre du jour de lundi prochain, à la séance de la Commission technique où est conviée la Commission de l'urbanisme, le projet de surface de la rue du Château. Donc, effectivement, la Commission d'urbanisme et la Commission technique seront consultées par le Conseil communal sur les choix qui ont été faits pour les 2 places et sur les choix à venir pour les 2 parties mises plus bas dans le tableau.

M. Ivan BRÜSCHWEILER pour le groupe socialiste. Permettez-moi de m'exprimer au nom de plusieurs membres du groupe socialiste, pas tous, mais aussi en tant que membre actuel et passé des Commissions technique et d'urbanisme qui ont étudié et statué sur les travaux de la rue du Château de Colombier.

Trois types d'arguments conduisent à vouloir soutenir l'amendement des Verts. Les arguments financiers d'abord, une discussion sur le crédit des Autorités ensuite et finalement des considérations d'urbanisme et d'esthétique.

Voyons les finances d'abord, elles vont mal. Tellement mal que le Conseil communal a cherché toutes les économies possibles, comme il vient de nous l'expliquer, pour échapper au frein à l'endettement, redoutant que le pavage des trois places en question paraisse un luxe, alors qu'il va falloir solliciter une augmentation des recettes prochainement auprès de la population. Le budget prévoit donc une économie d'un peu plus de CHF 300'000.- en renonçant à paver. Mais qu'est-ce qui mène nos finances en péril réellement ? Ce ne sont pas quelques centaines de milliers de francs de pavage. Ce sont surtout les CHF 50'000'000.- qu'il va falloir sortir de nos caisses pour la petite enfance aux Mûriers, pour la rénovation et l'agrandissement de CESCOLE Longueville, afin que notre population puisse nous confier ses enfants dans des conditions dignes de ses attentes.

Au regard de ses dépenses, le pavage des trois places représente à peine 0,5 % du montant en question. Donc, si nous renonçons à cette économie de CHF 323'000.- en acceptant l'amendement, si nous consentons, malgré le souci d'économiser à paver ces trois places, nous restons quand même dans le cadre du frein à l'endettement.

Mais alors, qu'est-ce qui nous pousse à paver ces trois places malgré l'état de nos finances ?

En premier, des promesses. Des promesses, il y a plus de dix ans, aux citoyens qui ont voté la fusion de leurs 3 villages en Milvignes avec la garantie que chacun de leurs centres historiques serait aménagé et enjolivé. Des promesses aux riverains ensuite, lors de plusieurs réunions participatives, riverains à qui nous avons annoncé des travaux longs et pénibles et encombrants pour leur clientèle, mais nous leur avons promis que la beauté et la convivialité créées devant leurs portes fidéliseraient cette clientèle à long terme. Si par économie, on met la chaille devant leur porte, ils vont nous maudire en passant la serpillière les jours de pluie et ils ne croiront aucunement les promesses de mettre des pavés aux jours meilleurs, parce que les finances ne sont pas meilleures. Des promesses, mais aussi un souci d'équité, Auvernier voit ses habitants et visiteurs admirer l'alliance de la beauté de son bâti et de ses rues.

Bôle a désormais une magnifique rue du Temple dont tout le monde admire la végétalisation, même si tous les problèmes de circulation n'y sont pas réglés. Et à Colombier, on rationnerait sur le pavage de 3 places dans une rue qui mène à son château, lieu emblématique s'il en est. Ce ne serait pas équitable pour les habitants de Colombier, pour les commerçants, pour les promoteurs de son tourisme.

Le non-respect des promesses et l'iniquité vont sévèrement entamer le crédit des Autorités, notre crédit, pour une économie de bout de chandelle, finalement. Donc paver pour respecter ses promesses et être juste.

Enfin l'esthétique. À quoi sert de paver le centre de la rue du Château si les places attenantes sont goudronnées ou couvertes de chailles ? Cela casse complètement l'harmonie souhaitée. Allez voir donc les fontaines de Bôle et d'Auvernier entourés de pavés, c'est indéniablement joli. Et si nous voulons continuer à attirer notre population dans nos commerces et établissements publics locaux, il paraît opportun de créer de la beauté dans le centre de Colombier. Rappelons qu'il y a plus de commerces à Colombier et plus d'habitants aussi qu'à Bôle ou à Auvernier.

Et finalement, sur le plan d'urbanisme, pour créer une belle rue avec de belles places pour mener à un beau château, cela a du sens.

Donc pavé pour que le village de Colombier, à son tour, soit harmonieusement embelli. Pour toutes ces raisons, l'amendement proposé par les Verts mérite que vous l'acceptiez, chers collègues et je vous engage à résolument voter oui, c'est vital.

M. Evan Finger pour le groupe UDC. En ce qui concerne l'amendement des Verts, la décision du Conseil communal de revoir le pavage de la future Rue du Château est une décision pragmatique et surtout nécessaire pour notre Commune vu sa situation financière. Nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, pour d'autres investissements, Milvignes doit cesser de faire dans le luxe et se concentrer sur le nécessaire. Revenir à un pavage intégral serait un non-sens financier. C'est prendre un risque structurel inutile pour les finances communales, en augmentant l'endettement et en faisant peser le poids de cette dette sur les générations futures. À cela s'ajoutent les nombreux problèmes concrets liés aux pavés, des coûts accrus pour le nettoyage et le déneigement, un entretien plus lourd et plus cher ainsi que des désagréments bien réels pour les usagers. Les pavés compliquent la circulation des poussettes, des personnes à mobilité réduite, en fauteuil roulant ou se déplaçant avec des cannes, ainsi que des personnes vivant avec des troubles de la vue plus ou moins sévères.

À l'heure où l'on parle d'accessibilité et d'inclusion, il est incohérent de vouloir privilégier un choix esthétique coûteux au détriment de la fonctionnalité et de la responsabilité financière.

J'aimerais aussi revenir sur quelques prises de paroles de mon préopinant, représentant du groupe socialiste. En septembre 2025, il me semble que nous votions un crédit pour le réservoir d'eau à Bôle. Nous avions une discussion pour économiser CHF 40'000.-, je cite le PV, le représentant du groupe socialiste qui a parlé avant moi dit : « Il me semble que ces discussions sont totalement vaines et stupides. » Nous cherchions économiser CHF 40 000.-, aujourd'hui, on essaie d'économiser plus de CHF 300'000.-, j'ai un peu de peine à comprendre à quel moment les économies qu'on essaie de faire seront assez suffisantes pour les impôts finalement des personnes qui financent notre Commune aux yeux du groupe socialiste. J'ai quand même beaucoup de peine à comprendre CHF 40'000.-, ce n'était pas assez, c'était même vain et stupide. Aujourd'hui, CHF 300'000.- à en croire le groupe socialiste c'est à nouveau « *peanuts* ».

Au bout d'un moment, on arrive plus à faire des économies, on a très peu de marge de manœuvre alors contentons-nous de ce qu'on arrive à trouver comme économies. Maintenant, un argument que je peux entendre sur la promesse qui avait été faite et que ce projet avait été discuté avec la population. Les temps ont changé, les finances de la Commune ne permettent plus ce genre d'investissement. Finalement, l'aval du monde politique qui se fait ce soir, quand on vote un budget d'investissement, on donne, le Conseil général, nous représentants de groupes et de la population, notre aval sur les dépenses d'investissement qui vont être faites durant l'année. Si le Conseil communal, et ce qu'il a fait aujourd'hui, décide de revenir à la baisse avec des investissements moins coûteux, le Conseil général a la possibilité, comme le

groupe des Verts l'a fait, de proposer un amendement pour augmenter le budget d'investissement. Donc, le débat politique, il est fait ce soir et il respecte les normes et le fonctionnement finalement, de notre Conseil général.

Je me fais le défenseur du Conseil communal, cela pourrait en surprendre certains, mais finalement la procédure est juste. Elle n'est pas politique. On est en train de le faire maintenant. Si nous voulons dépenser plus et revenir sur un projet, l'amendement est déposé. Si nous ne voulons pas, l'amendement sera refusé. Le débat politique est fait ce soir. Pour terminer, voici la position de notre groupe. Nous refuserons cet amendement à l'unanimité. Par contre, si l'amendement venait à être accepté, notre groupe refusera le budget dans son unanimité.

M. Kilian WINZ à titre personnel. Mon cher collègue, Ivan Brüscheiler du groupe socialiste a parlé en son nom propre et au nom de certains socialistes.

Mme Jennifer HIRTER, à titre personnel. Nous parlons ici d'un investissement pérenne, d'un investissement sur la durée, d'un investissement pour 50 ans, on l'espère. On peut trouver différentes formules. Quand je regarde le plan tel qu'il nous est proposé aujourd'hui, je vois une place de la Fontaine avec jusqu'à 4 à 5 types de surfaces qui l'entoure. Aujourd'hui, on a du rose, du bleu, du turquoise, du rouge et le rouge en plus, c'est deux tons parce qu'il y a peut-être deux choses différentes suivant quelle formule pourrait être choisie. Je ne suis pas sûre que ça donne envie de s'y rendre. L'objectif, c'est d'avoir des endroits de rencontre, d'avoir des endroits où la population a envie de se rendre. Et franchement, quand je vois ce micmac et ce puzzle de surface qui nous est proposé sur si peu de m2, je ne comprends pas en fait dans quelle direction va le projet ? Et pour moi, c'est une aberration urbanistique et esthétique.

L'esthétisme, pour certains, c'est du luxe. Il y a certaines fois où l'esthétisme c'est le confort de vie et l'esthétisme c'est la qualité. Et on parle ici d'un lieu de rencontre. On parle ici d'un lieu où l'on vit, un lieu où on fait venir les gens donc on aide les gens à venir qu'ils soient à pied, qu'ils soient à vélo, qu'ils soient en trottinettes, qu'ils soient en voiture.

Et donc pour moi, ce sont de fausses économies ou un faux prétexte sur lequel on n'investira pas là-dedans. C'est il y a quelque chose de faux et c'est pour ça que, personnellement, je soutiendrai l'amendement afin de permettre à la Commission d'urbanisme de se pencher sérieusement sur ce projet, de nous confier quelque chose de cohérent. Et là je demande au Conseil communal de discuter avec la Commission d'urbanisme pour que le projet final, surtout sur cet angle-là finisse par quelque chose qui soit bien conçu et qui donne envie de s'y rendre. Et envie d'en profiter. On aura potentiellement 4 arbres pour faire de l'ombre. Si personne n'a envie de s'y installer, parce qu'on ne sait plus si c'est un trottoir, une place, ou une route. On ne sait pas, ça va être dommage parce que là, réellement ça sera un investissement qui n'aura servi à rien parce qu'il ne servira pas la population et ne servira pas le bien-être de la population.

M. Jean-François KÜNZI, à titre personnel. Je n'aime pas parler de moi, mais quand même. Je suis à Colombier depuis 1970. J'ai connu la place du Temps qui n'était pas goudronnée et truffée de nids de poule. Alors maintenant, on veut la mettre de la chaille, ça veut dire poussière, la chaille. Est-ce vraiment de sang-froid, de gaieté de cœur, on peut dire aux habitants de cette Rue du château, on va vous mettre une cargaison de poussière supplémentaire ?

M. Pierre-Alain DUBOIS pour les Verts/PVL. J'ai peut-être pas été assez clair dans ce que j'ai dit avant. Le but de l'amendement, c'est de permettre que les Commissions puissent discuter du montant qu'ils veulent investir. Et si les Commissions avec le Conseil communal décident que finalement, ils veulent tout faire, OK, mais c'est vraiment une enveloppe maximale. En votant ça, ça ne va pas dire une dépense automatique. Je suis aussi très conscient des finances dans lequel il faut faire attention, mais ne rien faire et le faire plus tard,

ça va coûter plus cher. Je pense que ce serait un mauvais choix qui à la fin nous coûterait plus cher.

Prenons le temps de donner le temps aux Commissions d'urbanisme et à la Commission technique de revoir, de discuter et de finaliser un projet qui serait bien pensé et qui satisferait un maximum de monde. C'est ça le but de l'amendement. Ce n'est pas une dépense automatique de ces CHF 380'000.- supplémentaires.

M. Kilian WINZ pour la Commission financière. Je vais m'exprimer uniquement sur les considérations financières et donc pas aller sur des éléments techniques, évidemment, vous imaginez un peu le ton de ma prise de parole, c'est un petit peu la même chose depuis deux séances maintenant, donc voilà.

Une certaine mauvaise humeur reflète la Commission financière parce que l'amendement n'est pas arrivé à temps et donc c'est compliqué de discuter sur rien. Donc, à l'avenir, il serait opportun, pour le bon déroulement des séances et débats, que ces amendements importants parviennent à temps à la Commission financière pour qu'elle puisse statuer sereinement.

Ceci dit, il en va d'une forme de cohérence aux yeux de la Commission financière. Entre ce qui risque de se passer ces prochains mois et les demandes qui vont être faites à notre Autorité. Et puis voilà certaines dépenses qui seraient consenties tout au long de l'année, l'envoi d'une forme de cohérence aux yeux de la Commission financière, de s'abstenir de ce type de dépenses aujourd'hui. Et en ce sens, je vous le rappelle, la Commission financière a préavisé très largement la version proposée qui nous est soumise aujourd'hui par le Conseil communal.

Voilà, je ne m'étendrai pas plus sur ce sujet.

M. Philippe DONNER (président) explique l'amendement relatif à la ligne « réfection de surface » l'investissement brut est à CHF 1'899'000.- et dans le budget prioritaire, il y a CHF 1'300'000.-. Selon la proposition de l'amendement, la ligne se montrerait à CHF 1'680'000.-. Cela aura pour conséquences une éventuelle modification de l'arrêté.

M. Philippe DONNER (président) soumet l'amendement, proposé par M. Pierre-Alain DUBOIS au vote.

Mme Liza MILHAUD DUVERNAY (secrétaire). J'aimerais juste dire d'abord, on est 39 on n'est pas 40, au total on est 39 à voter.

M. Philippe DONNER (président) la majorité est donc de 20.

M. Philippe DONNER (président) soumet l'amendement, proposé par M. Pierre-Alain DUBOIS au vote.

Soumis au vote, l'amendement est refusé par 20 voix contre, 15 voix pour et 4 abstentions.

M. Philippe DONNER (président) continue la discussion de détail sur le budget, soit page par page.

M. Philippe DONNER (président) rappelle qu'il n'y a pas de vote sur l'entrée en matière au sujet du budget.

M. Philippe DONNER (président) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif au budget 2026 est accepté par 31 voix pour, 7 contre et 1 abstention.

11. Interpellations et questions

Interpellations :

M. Philippe DONNER (président) donne la parole à M. Pierre-Alain Dubois concernant la première interpellation.

M. Pierre-Alain DUBOIS pour le groupe Les Verts/PVL. L'incendie tragique de Crans-Montana, s'il nous touche particulièrement de par sa proximité, n'est hélas pas le premier de ce genre dans le monde, et probablement pas le dernier.

Les causes sont toujours multiples et les différentes autorités pointées du doigt pour des manquements de vérifications que les conditions de sécurité soient assurées.

Il y a bien sûr les obligations légales, pas toujours remplies, souvent par manque de ressources, mais également les attentes additionnelles et souvent justifiées de la population pour assurer que les conditions soient réunies pour que la fête soit belle.

Nous n'avons pas de discothèques à Milvignes, mais plusieurs locaux privés et publics abritent régulièrement des fêtes.

Est-ce que la commune dispose de fichiers à jour concernant :

- Les matériaux de construction de ces salles
- Les installations de sécurités
- Les inspections (dates, conclusions et suivi des non-conformités observées)
- Les autorisations de fêtes accordées,
- Les organisateurs sont-ils informés des autorisations à obtenir et des règles à observer par exemple, doit-il y avoir des personnes formées au moyen d'extinction ?

Certains de ces points semblent aujourd'hui du bon sens et ne sont pas forcément des obligations légales pour la Commune.

En d'autres termes, le Conseil communal dispose-t-il des informations et des moyens pour assurer à nos concitoyens que tout est fait sans retard pour que la tragédie de Crans-Montana ne se passe pas à Milvignes ?

M. Philippe DONNER (président) donne la parole au Conseil communal.

Mme Corinne MAIER, Conseillère communale. « *Le malheur qui frappe un seul homme devient la peine de tous* » cette citation de Victor Hugo résonne douloureusement depuis le 1 janvier 2026 et l'interpellation du groupe les Verts qui nous est soumise est importante en regard de la tragédie qui s'est déroulée à Crans-Montana prenant la vie de nombreuses personnes, jeunes pour la plupart et en laissant d'autres blessées à vie.

Les autorités de Milvignes s'inclinent devant les familles touchées par cette épreuve. Face à cette tragédie, il est clairement de notre responsabilité d'examiner lucidement nos dispositifs de prévention et de sécurité.

Je me permets de répondre question par question à l'interpellation tout en vous informant qu'un rapport très complet sera mis à votre disposition de même que cette note.

Les réponses données ont été recueillies dans nos différents services dont une partie de nos collaborateurs sont ici et je les remercie encore.

La question de la prévention relève spécifiquement de plusieurs bases légales dont :

La loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LDPIENS). Le règlement d'application de la loi sur la prévention et la défense

contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours le (RALDPIENS)¹ et la directive de l'Autorité intercantonale des entraves techniques au commerce (AEAI).²

La commune dispose-t-elle de fichiers à jour concernant les matériaux de construction de ces salles

Les matériaux de construction sont vérifiés lors des contrôles de conformité de fin de travaux réalisés par le Service de l'urbanisme dans le cadre des permis de construire. La plateforme ECAPrev de l'ECAP (l'établissement cantonal d'assurance et de prévention) permet le suivi des bâtiments et de leurs caractéristiques. Toutefois, il n'existe pas de fichier spécifique centralisé détaillant les matériaux de construction pour chaque salle existante. Elle offre par contre un canevas des points de contrôle lors des visites périodiques décrit dans le rapport à disposition.

Par exemple, à Milvignes, les salles sont équipées de chaises et de tables, et sont destinées à accueillir de petites manifestations ou des réunions de famille. Elles ne disposent pas d'isolation phonique, et aucun matériel inflammable n'y est présent. Le service de l'urbanisme respecte pleinement toutes les mesures de sécurité légales en vigueur.

Les installations de sécurités

La directive cantonale définit les degrés de risques selon l'affectation

Les installations de sécurité sont contrôlées lors des visites périodiques selon le degré de risque (il y en a 4). Dans le rapport vous trouverez le nombre de bâtiments visités sur la commune en 2025 et le nombre prévu en 2026. Extrêmement bien suivi par notre collaboratrice ici présente.

Les bâtiments visités tous les 10 ans : soit à risque d'incendie modéré tel que les bâtiments d'habitation à plus de trois appartements, les bâtiments de bureaux et industriels sans risque particulier, les bâtiments agricoles, les parkings collectifs, etc.

Bâtiments visités tous les 5 ans : soit avec risque d'incendie élevé comportant des affectations spéciales figurant dans l'article 51 du RALPDIENS, notamment les hôpitaux, les homes, les hôtels, les grands magasins et centres commerciaux, les cinémas, théâtres, dancing, salles polyvalentes et autres constructions temporaires servant à des manifestations, les industries présentant des risques particuliers, etc.

Les commissaires de la Police du feu vérifient l'état des installations (alarmes, extincteurs, issues de secours, avis d'équipement). La plateforme ECAPrev centralise les informations relatives aux visites et aux installations. Mais c'est au propriétaire de s'informer de ce qui est nécessaire.

Les inspections (dates, conclusions et suivi des non-conformités observées)

Nos commissaires de la Police du feu font leur maximum (ils sont 3 à temps très partiel et les membres de la Commission sont disponibles pour effectuer le plus de visites possible). Lorsqu'un bâtiment est visité, il y a un suivi avec des courriers de droit d'être entendu et décision et un délai pour effectuer les mises en conformité.

Pour clore le dossier, le propriétaire doit fournir une preuve (photos, factures, etc.) que le nécessaire a bien été effectué (à titre d'exemple en 2025 : Sur 150 bâtiments visités, 58 ont reçu un courrier droit d'être entendu et 31 une décision).

¹ <https://www.ecap-ne.ch/intervenir-2/documents-a-telecharger-intervention/>

² L'AEAI publie des notes explicatives, des aides de travail spécifiques à une utilisation ou à un thème, des fiches techniques et d'autres publications à l'intention de tous les acteurs participant à la mise en œuvre des prescriptions de protection incendie AEA.

Les autorisations de fêtes accordées

Dans le canton de Neuchâtel, la sécurité dans les lieux accueillant du public est encadrée par un dispositif légal et réglementaire complet que l'on retrouve dans les bases légales citées.

Il est nécessaire de faire une demande d'autorisation au service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)³ pour toute manifestation avec prestations payantes (y c. au chapeau, à votre bon cœur, etc.), dès lors qu'elle est ouverte au public, avec restauration, danse publique ou jeu public. Les manifestations ne nécessitant pas d'autorisation sont mentionnées sur le site du canton. Le SCAV transmet ensuite son avis aux communes et les agents de même que le ou la Conseiller-ère responsable des services communaux CSLT sécurité publique donne leur préavis. Il y a donc plusieurs niveaux de contrôles.

À Milvignes, la demande de location doit être adressée au Service culture, loisirs, sport et tourisme (CLST) au moyen du formulaire ad hoc qui définit pour chaque lieu les conditions de location (ce formulaire se trouve en ligne). Dans ces documents figurent un point concernant les incendies et les issues de secours.

Les organisateurs sont-ils informés des autorisations à obtenir et des règles à observer, par exemple, doit-il y avoir des personnes formées au moyen d'extinction ?

Cette question est très en rapport avec les événements survenus et de fait, les organisateurs de la manifestation sont responsables de la sécurité contre l'incendie selon la directive sur les manifestations temporaires, les exigences de protection incendie sont très formalisées⁴. Les organisateurs sont informés.

Dans la règle, si la manifestation réunit plus de 300 personnes, un responsable de la sécurité doit être désigné.

L'ECAP participe financièrement à l'instruction à la manipulation des petits moyens d'extinction (extincteurs, etc.)

Et pour terminer : le Conseil communal dispose-t-il de tous les moyens pour assurer à nos concitoyens que tout est fait sans retard pour que la tragédie de Crans-Montana ne se passe pas à Milvignes ?

On dit toujours que le risque zéro n'existe pas ! c'est un truisme moderne une évidence mathématique et philosophique, car dès qu'il y a activité humaine ou phénomène naturel la probabilité d'un accident n'est jamais égale à zéro même si le risque peut être très faible. Mais de fait, le dispositif légal neuchâtelois confère aux autorités les moyens juridiques d'agir face aux situations non conformes, réduisant, espérons-le, la probabilité de scénarios similaires à Crans-Montana que j'ai personnellement vécu en direct, car j'y étais !

M. Philippe DONNER, (président) demande si l'interpellateur est satisfait de la réponse

M. Pierre-Alain DUBOIS pour le groupe Les Verts/PVL répond par l'affirmative.

M. Philippe DONNER, (président) donne la parole à Mme Magali Junod pour la 2^e interpellation.

Mme Magali JUNOD pour le groupe UDC. « Quand les cloches ne sonnent pas à l'unisson ». En date du 5 janvier 2026, le Conseil communal a communiqué à la population de Milvignes son soutien à la suite du drame survenu à Crans-Montana. Cette communication précisait notamment qu'«en signe de solidarité et de recueillement, les drapeaux de la commune ont été mis en berne et les cloches devaient sonner le 9 janvier 2026 à 14h00 ».

³ <https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SCAV/Pages/manifestations.aspx>

⁴ https://www.ecap-ne.ch/wp-content/uploads/2021/06/Rec_108_Directive_manifestations_temporaires.pdf

Or, force est de constater que cette annonce n'a pas été respectée sur l'ensemble du territoire communal : les cloches d'Auvernier et de Colombier n'ont pas sonné à l'heure annoncée. Cet écart entre la communication officielle de l'Exécutif et la réalité observée pose un problème tant de crédibilité que de coordination de l'action communale et est particulièrement problématique dans le cadre d'un acte symbolique de soutien à un tel drame.

Le fait que le Conseil communal n'ait communiqué qu'à la suite d'un article de presse, lui-même déclenché par des plaintes de citoyens, interroge sérieusement la manière dont le Conseil communal assume sa responsabilité d'informer la population de manière proactive et transparente.

Dès lors, je prie le Conseil communal de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Pour quelles raisons les cloches d'Auvernier et de Colombier n'ont-elles pas sonné le 9 janvier 2026 à 14h00, contrairement à ce qui avait été annoncé publiquement ?
- S'agit-il d'un oubli, d'un problème technique, d'un défaut de coordination ou d'une autre cause ?
- S'il s'agissait d'un problème technique, celui-ci était-il déjà connu ?
- Quelles mesures le Conseil communal entend-il prendre afin de garantir, à l'avenir, que la gestion des sonneries communales, qu'elles soient liées à des actes symboliques, des cérémonies ou d'autres événements, soit assurée de manière fiable, coordonnée et uniforme sur l'ensemble du territoire communal ? Je vous remercie par avance pour vos éclaircissements.

M. Philippe DONNER (président) donne la parole au Conseil communal.

Mme Natacha AUBERT, Conseillère communale. Effectivement le Conseil communal avait pris ses dispositions pour manifester son soutien et sa solidarité aux victimes de cette tragédie qui a éveillé chez chacun de nous une forte compassion. Malheureusement, comme l'UDC a pu le lire dans la presse, un problème technique a empêché le bon fonctionnement des cloches de Colombier et d'Auvernier. À la question de savoir si ce problème était connu, la réponse est oui et non, nous avons déjà rencontré des problèmes, mais non récurrents et non consécutifs à une programmation. Nos cloches capricieuses et vétustes ont d'ailleurs tendance à sonner plus souvent que demandé.

Concernant la communication, les personnes qui ont téléphoné ou écrit à la Commune pour s'étonner de l'absence de cloches ont toutes reçu des réponses et ont compris ce qui s'était passé. À partir de là, et n'osant penser que l'UDC cherche à polémiquer et à tirer profit de cet incident, ne voulant pas non plus l'utiliser pour faire remarquer au Conseil général que le problème des cloches n'est que la pointe de l'iceberg de l'état de notre patrimoine communal, le Conseil communal a immédiatement pris contact avec une autre entreprise que celle avec laquelle il traite habituellement pour faire un état des lieux des trois clochers et de leur système. Les nouvelles ne sont pas bonnes et l'assainissement de la mécanique et de l'ensemble des cloches va certainement bien entamer le crédit-cadre qu'une faible majorité du Conseil général a voté en décembre.

Le Conseil communal regrette évidemment cet incident et ne peut malheureusement pas revenir en arrière. Mais n'oublions pas que des familles sont décimées, meurtries et dans la souffrance et que nos problèmes de cloches sont de moindre importance face au drame.

M. Philippe DONNER, (président) demande si l'interpellateur est satisfait de la réponse

Mme Magali JUNOD pour le groupe UDC. Réponds par l'affirmative.

Questions :

M. Philippe DONNER (président) donne la parole à Mme Makiala Kisanga-Stacchetti

Mme Makiala KISANGA-STACCHETTI. J'ai une question pour le Conseil communal. Une formation devrait être donnée aux membres du Conseil général concernant les comptes et les budgets. Pourriez-vous nous informer quand elle aura lieu svp ? Je vous remercie.

M. Philippe DUPASQUIER, Conseiller communal. Le sujet n'a pas été oublié. Cette formation était prévue l'automne passé. Pour des raisons de santé, elle a dû être annulée. Elle est prévue entre la mi-avril et la fin mai. Dans l'idée de permettre une préparation de la lecture des comptes 2025.

La date vous sera communiquée rapidement avant la prochaine séance du Conseil général.

12. Communications du Conseil communal.

Mme Solange PLATZ-ERARD, Conseillère communale. J'ai la joie de pouvoir vous communiquer une bonne nouvelle, après tous ces moments. Peut-être que vous l'avez déjà vu, mais ce matin, la Commune de Milvignes a reçu le label « Commune en Santé ». Nous l'avons reçu officiellement aujourd'hui des mains du Conseiller d'État, M. Mairy. Parce que depuis plus d'une année, il y a un travail qui est mené en particulier par le Service de la cohésion sociale pour mettre en avant toutes les actions qui se font dans la Commune de Milvignes qui améliorent la promotion et la prévention de la santé. Trois Communes, Val-de-Travers, la Grande Béroche et la Commune de Milvignes ont reçu ce label aujourd'hui.

Nous étions trois communes pilotes. Nous avons été aidés pour faire ce travail parce que c'est un label qui est suisse, qui est parti du canton du Valais. Le Valais a 46 communes labellisées. Ici, nous sommes donc les premières communes. L'espérance est que les 21 autres communes du canton se lancent aussi dans l'aventure. Cela reflète tout ce qui est fait ici, tant au niveau social, sociétal, mais aussi au niveau des places de jeux ou au niveau de la mobilité. J'ai reçu en fait un mail en même temps et j'aimerais juste vous le lire, parce que je trouve qu'il est tout à fait symptomatique, il est très court : *« Madame, je vous remercie sincèrement pour votre aimable invitation à la prochaine après-midi dansante organisée par la Commune. (Donc, si vous voulez venir danser, c'est lundi 26 de 14h30 à 17 h). C'est avec un grand plaisir que je vous confirme ma participation. Ayant déjà eu l'occasion d'y prendre part une première fois, j'en garde un très beau souvenir. Ce moment était à la fois joyeux et convivial et nous a fait beaucoup de bien, non seulement sur le plan physique, mais aussi sur le plan moral et spirituel. Le partage et la chaleur humaine qui y règne sont d'une grande richesse. Je tiens également à vous remercier de penser aux personnes âgées. Ces initiatives sont précieuses, car elles nous permettent de rompre la solitude dans laquelle nous pouvons parfois nous retrouver. Je me réjouis sincèrement de pouvoir participer à nouveau et j'attends ce moment avec beaucoup de joie. »*. Je crois que c'est très symptomatique de ce qui se fait ici et on peut être fier. Et je ne sais pas encore où nous mettrons ça, mais nous allons le mettre. Merci.

13. Divers

La parole n'est plus demandée, il est 21h50 et la séance est close.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La secrétaire :

P. Donner

L. Milhaud
Duvernay